



**ESI Angers**

**ESI Rennes**

**ESI Tours**

**ESI Nantes Marsauderies**   **ESI Nantes Lotz - Cossé**

Mail : [disi-ouest@cgt.fr](mailto:disi-ouest@cgt.fr)

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

## **Déclaration liminaire CT du 18 février 2014**

50 milliards d'euros, tel est le montant des économies que le Président de la République a décidé de réaliser entre 2015 et 2017.

On ne sait trop d'où sort ce montant, pourquoi pas 45 ou 60 milliards, toujours est-il que pour l'atteindre, tout est bon.

Le gouvernement a déjà augmenté la TVA.

**Il a déjà décidé le gel – pour la quatrième année consécutive – du point d'indice des fonctionnaires** – organisant ainsi la perte de pouvoir d'achat des agents de l'Etat et des collectivités locales.

Le ministre de l'éducation nationale et le président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale ont même proposé de **geler l'avancement des fonctionnaires**, revenant ainsi sur le fondement même de leur carrière. Proposition écartée, mais pour combien de temps ?

Les collectivités locales font désormais face à la diminution inédite de leur dotation de fonctionnement, mettant en péril l'exercice de leurs missions au service des populations.

Quant à notre administration, rassurons-nous, elle n'est pas en reste.

**Ainsi, la DiSI Ouest, dont nous examinons le budget aujourd'hui, voit sa dotation globale de fonctionnement diminuer** cette année de 19 %, alors qu'elle avait déjà baissé l'an dernier de 13 %. L'an dernier, les dépenses de l'ESI de Tours étaient de 218.000 €, cette année le budget de l'ESI passe à 54.000 € ! Soit une baisse de 75%. S'agit-il de financer la liquidation de cet établissement ?

**De plus, on peut se demander si les dépenses programmées pourront être réalisées, alors qu'elles dépassent l'enveloppe attribuée à notre direction !** Comment pourrions nous valider un budget en déficit ?

La volonté d'afficher des économies au jour le jour va même jusqu'à s'avérer contre-productive. C'est ainsi que **pour loger l'ESI de Nantes Lotz-Cossé, la direction privilégie l'hypothèse d'une location, pour afficher une économie sur une année**, quand bien même une construction pourrait être rentable en deux ou trois ans !

Par ailleurs, vous nous aviez annoncé avoir obtenu une baisse conséquente du loyer de l'ESI de Rennes, or au vu des documents fournis, c'est une hausse qui est annoncée faisant passer le loyer à 1 134 000 euros, d'où un loyer mensuel de presque 100 000 € .

Les mesures de diminution de la dépense publique sont injustes, car elles touchent principalement les salariés.

Elles sont également inefficaces, car elles brident toute possibilité de relance de l'activité et de sortie de crise. *Un exemple, avec le CICE, financé notamment, rappelons-le, par la hausse de la TVA : cette mesure coûte la bagatelle de 20 milliards d'euros, au bénéfice en premier lieu des grands groupes, tels La Poste ou Carrefour.*

C'est pour contester cette politique menée au bénéfice des grandes entreprises et des actionnaires, que la CGT, avec les autres organisations syndicales de la DGFIP, appelle les agents à la grève le 20 mars prochain.

Pour en revenir à l'ordre du jour de ce comité technique, outre les sujets y figurant explicitement **nous reviendrons notamment sur** deux sujets qui ont fait l'objet de réponses d'attente lors du comité technique du 26 novembre dernier, à savoir **la mise en place de compensations horaires pour les agents amenés à effectuer des déplacements hors des plages habituelles de travail, ainsi que sur le caractère par trop restrictif de la liste blanche dont disposent les postes en full internet à l'ESI de Nantes Marsauderies.**

Nous reviendrons, au titre des questions diverses, sur **les régularisations des heures défiscalisées réalisées à l'ESI de Rennes.** Ces régularisations peuvent atteindre plusieurs centaines d'euros et depuis des mois on nous dit d'attendre. Ce n'est plus acceptable.

Nous évoquerons **la demande de cloisons à l'ESI de Rennes.** Nous relayerons **l'inquiétude des agents d'Angers devant les éventuels prochains départs de plusieurs collègues.** Situation que l'on retrouve dans d'autres établissements notamment en raison des nombreux départs en retraite à venir.

Nous souhaitons par ailleurs signaler dans cette déclaration une **conséquence néfaste des nouvelles règles de mutation nationales.** Ainsi, un programmeur ne pourra plus combler d'éventuelles vacances d'emplois dans les CID. Cette rigidité sera néfaste pour tous, qu'il s'agisse des agents bloqués ou des CID qui risqueront de voir leurs emplois vacants rester inoccupés.

Pour terminer, un mot sur la préparation de ce comité technique : les documents préparatoires sont systématiquement adressés à la limite des huit jours précédant le CT ; nous apprécierions de les recevoir dès qu'ils sont finalisés.

*Enfin, nous rappelons la demande intersyndicale de décalage du comité technique consacré au projet de déménagement de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé. Celui-ci est fixé durant les vacances d'hiver, ce qui ne permet pas aux représentants de siéger dans des conditions acceptables, soit ils seront en congés, soit leurs collègues le seront. Nous attendons donc qu'il soit déplacé après les congés d'hiver.*